



CHARTRE DU CLUB DES 1000

Le « CLUB DES 1000 » est un club de soutien et de réseautage qui a pour but de venir en aide au FC Bulle par tous les moyens jugés utiles, mais principalement par une aide financière. Le CLUB DES 1000 est inscrit dans les statuts du FC Bulle. Une commission de gestion du CLUB DES 1000 est ratifiée par le comité du FC Bulle et doit comprendre le responsable du CLUB DES 1000 qui siège au comité du FC Bulle, une 2ème personne membre du CLUB DES 1000 et une 3ème personne active pour les events et autres manifestations. Cette commission de gestion a notamment pour tâche de conserver les membres du Club des 1000 et en acquérir des nouveaux.

Peuvent être membres du CLUB DES 1000 toutes personnes physiques ou morales payant chaque année une cotisation fixée en fonction de la catégorie de jeu dans laquelle évolue la première équipe du FC Bulle. La cotisation est fixée de la manière suivante :

- CHF 500.00 (cinq cents francs) en Promotion League, 1ère Ligue et ligues inférieures;
- CHF 700.00 (sept cents francs) en Challenge League;
- CHF 1'000.00 (mille francs) en Super League.

La cotisation est payable au plus tard 10 jours avant le début de la saison footballistique. Un supplément de CHF 100.00 par personne est demandé pour les couples et couples entreprises.

L'admission des nouveaux membres est soumise à l'approbation de la commission de gestion du CLUB DES 1000 et ratifiée par le comité central du FC Bulle.

La qualité de membre du CLUB DES 1000 donne droit aux avantages suivants:

1. Participation aux événements et avantages du CLUB DES 1000 tels que sortie, pique-nique, apéro business, etc...;
2. Inscription gratuite dans les rubriques promo des membres du CLUB DES 1000 sur le site internet, soit à titre de membre individuel sur le listing membres individuels, soit pour les entreprises sur le listing entreprises (entreprises/hôtel-café-restaurant-bar/vins, vigneron et oenothèque);
3. Un abonnement pour 1 personne avec accès à la tribune du stade de Bouleyres (2 cartes pour les couples), pour les matchs de championnat du FC Bulle se déroulant à domicile, à l'exclusion des matchs de Coupe Suisse, pour lesquels les abonnements ne sont pas valables;
4. Apéritif collation organisé lors des matchs à domicile à l'Espace VIP Jacques Gobet.
5. Possibilité de participer aux Lunchs mensuels du FC Bulle;
6. Les membres du CLUB DES 1000 sont membres à part entière du FC Bulle et bénéficient ainsi de tous les avantages y relatifs.

La commission de gestion du CLUB DES 1000 a le pouvoir d'exclure un membre du CLUB DES 1000, soit pour cotisations impayées répétitives ou pour fautes graves. La personne concernée peut recourir contre cette décision au comité du FC Bulle qu'elle doit saisir par écrit.

Les statuts du CLUB DES 1000 ont été annulés le 24 août 2023 et sont remplacés par l'inscription du CLUB DES 1000 dans les statuts du FC Bulle. Cette chartre doit être validée par le comité du FC Bulle. L'AG du FC Bulle remplacera donc celle du CLUB DES 1000. Les membres de la commission de gestion du CLUB DES 1000 sont ceux qui ont été élus lors de l'AG extraordinaire du 24 août 2023 et acceptés par le comité du FC Bulle. A chaque AG du FC Bulle, cette commission de gestion est renouvelée tacitement sauf nouvelle élection.

Bulle, le 24 août 2023